

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 1996**

**DELIBERATION N° 96/05/56**

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : LANCEMENT  
DEMOLITION DU COMPLEXE DU TRITON**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R 314-1 et R 314-2 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 295 à 300,

VU l'avis des commissions Travaux et Finances,

A la majorité des voix : ( 5 abstentions : M. DESPREZ , M. BOURDIN + pouvoir ,  
M. PICARD + pouvoir et 1 contre : M. GAUTHIER ).

**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises, annexé à la présente délibération,  
relatif à la démolition du complexe du Triton,

**AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles  
295 à 300 du Code des Marchés Publics,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents du marché y afférant,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune, exercice 1996,  
chapitre 908-091, article 232360.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

exécuté par le Maire compte  
la réception en Sous-Préfecture  
et de la publication

Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE

03 JUIN 1996

SOUS-PREFECTURE  
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY